

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1841.

---

*RAPPORT fait par M. OSY, au nom de la section centrale, sur le projet de loi présenté par M. le ministre des finances, ouvrant au gouvernement un crédit de fr. 8,810,363-06, destiné à pourvoir au paiement des intérêts et de l'amortissement des emprunts belges et des rentes à charge de la dette publique (1).*

---

MESSIEURS,

Ce projet de loi a pour but de régulariser la comptabilité de la dette publique, dans le sens demandé l'année passée, en considérant les intérêts et l'amortissement de la dette publique, comme échéant jour par jour, sans distinction des époques d'exigibilité; aussi, toutes vos sections l'ont admis, et il n'y a que la première section qui a fait observer que ce crédit devrait être imputé sur 1841 au lieu de 1842, comme nous le propose M. le ministre.

La réponse du gouvernement ayant été favorable dans ce sens et n'y ayant trouvé aucune objection, la section centrale m'a chargé de vous proposer l'adoption de cette loi de crédit, en l'imputant sur l'exercice de 1841; de cette manière, nous connaissons exactement un an plus tôt la situation du trésor, et le budget de la dette publique de 1842 ne fera que la suite de cette régularisation.

*Le rapporteur,*

**BARON OSY.**

*Le président,*

**FALLON (ISIDORE).**

---

(1) La section centrale était composée de MM. FALLON, *président*, COOLS, DE SMET, DAVID, ANGLIS, DE FORRE et OSY, *rapporteur*.